

Jeudi 21 novembre 2019

## Évacuation au 51 boulevard Dahdah à Marseille : tous les habitants ont été relogés

**Une semaine après leur évacuation la totalité des habitants du 51 rue Dahdah à Marseille (3<sup>e</sup> arrondissement) se trouvant au gymnase Ruffi a été relogée dans des hôtels marseillais.**

Ce vendredi 15 novembre à 11 heures, les services de la préfecture ont appris qu'une cinquantaine de personnes avait été orientée, depuis la veille au soir, par les services municipaux, au gymnase Ruffi à Marseille (3<sup>e</sup> arrondissement), consécutivement à une évacuation préventive en raison d'un risque de péril portant sur l'immeuble n°51 du boulevard Dahdah situé dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Compte tenu de l'urgence, la préfecture a demandé, vendredi après-midi, à la mairie de maintenir en place durant tout le week-end, le dispositif d'accueil provisoire, installé à son initiative au gymnase Ruffi.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, et en application de la Charte de relogement, cosignée par l'État et la Ville, le Préfet a demandé dès ce lundi 18 novembre, à France Horizon (gestionnaire de l'Espace d'Accueil des Personnes Evacuées (EAPE)), de se rendre sur place, en lien avec l'opérateur Sara Logisol.

Les travailleurs sociaux de ces deux structures ont effectué une première évaluation individuelle des situations et procédé à l'orientation en hôtel de l'ensemble des personnes évacuées qui se trouvaient dans le gymnase. Les dépenses relatives à ces nuitées sont prises en charge par l'État.

Au regard du contexte très tendu du parc hôtelier, les dernières orientations ont été effectuées ce mercredi 20 novembre dans la soirée. Le gymnase a ainsi pu retrouver son activité normale.

Durant ces trois jours, les travailleurs sociaux sont restés présents pour accompagner les personnes et rechercher les solutions les plus adaptées. Les personnes évacuées vont d'ailleurs pouvoir continuer à bénéficier de l'accompagnement de l'EAPE.

**Aussitôt alerté, l'État a immédiatement mis en œuvre les mesures nécessaires pour prendre en charge, accompagner et orienter les personnes dans des conditions conformes aux prescriptions de la Charte de relogement.**

### CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13